



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 27 novembre 2023

**Préavis municipal No 18/2021-2026 concernant le budget 2024**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseils généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- Un total de charges de CHF 2'289'930.00
- Un total de recettes de CHF 2'140'700.00
- Prévoyant ainsi un excédent de charges de CHF 120'830.00.

Il est à relever que, pour le budget 2024, l'excédent de charges présumé est légèrement supérieur de celui du budget 2023 (CHF 106'860.00), l'entretien des routes faisant l'objet de travaux significatifs pour l'année 2024.

Nous constatons que, comme d'habitude, nos seules marges de manœuvre résident principalement dans la gestion et l'entretien de notre patrimoine.

Nous avons pris en compte l'évolution du marché de l'énergie, tendu, dont le prix des énergies sera pour la seconde année consécutive en augmentation.

Les crises se succèdent et l'anticipation reste très compliquée. Nous sommes donc à nouveau restés prudents sur les revenus communaux. Nous constatons tout de même que le revenu du ménage communal est relativement stable et, jusqu'à ce jour, peu influencé par les circonstances économiques.

**1. Administration générale**

Les coûts de l'administration restent globalement stables. Le passage sur le nouveau système comptable MCH2 générera, pour 2024, un surcoût unique pour la migration de l'ancien au nouveau système.

## **2. Finances**

Comme à notre habitude, nous avons été très prudents sur les revenus possibles.

## **3. Domaines et bâtiments**

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, parcs et installations sportives, le montant total dédié aux divers entretiens nous permet de maintenir notre patrimoine dans un état respectable.

## **4. Travaux**

Pour cette année encore, ce poste présente un montant relativement important.

La route reliant Chevilly et Cuarnens passe par une portion de notre territoire. Devant la nécessité d'y faire des travaux d'entretien, les trois Municipalités se sont entendues pour effectuer, ensemble, en un seul chantier, la remise en état de ce tronçon. C'est la raison pour laquelle cette année encore nous avons un montant non négligeable pour ce dicastère.

Le système péréquatif nous permet encore de récupérer jusqu'à 70% des montants investis. Et comme il sera modifié d'ici 2025, la Municipalité a jugé bon de ne pas attendre plus longtemps pour cette réfection.

Le retour de péréquation a été pris en compte dans le budget 2024.

## **5. Instruction Publique et Cultes**

Une augmentation du budget liée aux deux principaux groupements (ASICOVV et ASICOPE). Les charges (comme la piscine ASPIC) ont eu des augmentations significatives.

## **6. Police**

Ce poste englobe la police cantonale, les pompiers et la PC. Nous n'avons pas de prise sur l'évolution de ces postes à charge, mais nous constatons que cette année, ils devraient rester stables.

## **7. Sécurité sociale**

Pour un budget de CHF 341'800.00, c'est une augmentation significative. La situation résulte de l'augmentation du nombre de places d'accueils. Il en manque encore. Et la part de l'AJERCO continue d'augmenter pour accueillir toujours plus d'enfants.

## **8. Services industriels et voirie**

Pour l'ensemble des services, ordures ménagères, déchetterie, épuration et réseau d'eau, l'équilibre est pratiquement respecté par certaines obligations et par les taxes.

Après une analyse approfondie, en 2023, de notre réseau d'eau usée sur la rive gauche du Veyron, nous avons dû procéder à des entretiens plus conséquents afin de remédier à certains dommages constatés. Pour 2024, il a été prévu de faire la même étude sur la rive droite. Ceci afin d'anticiper les frais d'entretien à prévoir sur le reste du réseau.

## 9. Remboursements et amortissements

Il est à noter que tous les remboursements d'hypothèques et amortissements divers usuels font partie de ce budget.

### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

### Le Conseil général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 18/2021-2026 concernant le budget 2024,
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

- D'adopter le budget 2024 qui présente un excédent de charges de CHF 120'830.00.

Adopté par la Municipalité le 27 novembre 2023.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Pascal Rossy



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Annexe budget 2024.